

CONSEIL DE PARIS
Séance des 8 et 9 février 2010

Vœu présenté par Frédérique Calandra, David Assouline et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la tranquillité publique dans le 20^{ème} arrondissement

Considérant l'inquiétude et l'exaspération croissante des habitants du 20^e arrondissement face à la permanence d'actes de plus en plus graves de nature à mettre en cause la tranquillité publique et l'intégrité des habitants, notamment rue des Orteaux dans le quartier de la Porte des Lilas, Saint Blaise, rue du Borrego, rue Olivier Métra, Boulevard de Belleville ou Porte de Montreuil ;

Considérant que les habitants du 20^e arrondissement ont le droit à la protection de l'Etat et des forces de Police qui dépendent de lui ;

Considérant que l'abandon de la Police de Proximité, par les gouvernements successifs depuis 2002, s'est traduit par une aggravation de la situation.

Considérant plus largement que cette situation est le produit de la baisse continue des effectifs de police et de gendarmerie depuis 2007, qui s'élève, jusqu'à la Loi de Finance pour 2010 incluse, à la perte de 9121 emplois de policiers et de gendarmes sur tout le territoire ;

Considérant que les habitants subissent au quotidien les conséquences de l'échec de la politique menée par le Président de la République et de son gouvernement en matière de sécurité.

Considérant que la Mairie du 20^e, dans le cadre de ses compétences, met en œuvre les moyens dont elle dispose pour contribuer aux actions de prévention mais que cela n'épuise pas la nécessité d'une mobilisation du concours de la Préfecture de Police ;

Considérant que la Mairie du 20^e a engagé dans le sens de la coproduction, la refonte de son contrat local de sécurité ;

C'est pourquoi, sur proposition de Frédérique Calandra, de David Assouline et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, et de la majorité du Conseil du 20^{ème} arrondissement, le Conseil de Paris émet le vœu que la Préfecture de Police donne au commissariat du 20^e arrondissement les moyens à la fois de présence, de protection de la population, d'investigation et de répression nécessaires au retour de la tranquillité publique des habitants du 20^e.